

obéit moins lorsqu'on exécute les ordres d'un seul, que lorsqu'on a cent volontés à remplir; si la fureur & l'injustice ne font pas plus de mal, comme dit Voltaire, lorsqu'elles s'emparent d'un corps de magistrats, que lorsqu'elles ont accès chez le Prince qui gouverne en maître. " N'abusons point des termes, dit un  
,, des bons amis & perpétuel panégyriste  
,, de l'abbé Raynal, & sur-tout n'exagérons  
,, rien. Si l'on entend par *liberté* le pouvoir de  
,, faire tout ce que l'on veut; sans doute elle  
,, ne n'existe pas dans les monarchies, ni dans  
,, les républiques, ni heureusement chez au-  
,, cune nation civilisée \*. Mais si être *libre*,  
,, c'est avoir la faculté de faire tout ce qu'on  
,, veut, sans violer les loix établies pour le  
,, maintien de l'ordre & de la société, il y  
,, a très-certainement encore de nos jours  
,, des monarchies où le citoyen peut se glo-  
,, rifier d'être libre, dans toute l'étendue qu'on  
,, peut donner à ce mot, appliqué à un in-  
,, dividu qui a des relations sociales avec d'au-  
,, tres individus qui lui ressemblent. D'après  
,, ce principe, il ne seroit pas difficile de  
,, prouver qu'on est infiniment plus libre  
,, sous la constitution monarchique, que sous  
,, l'aristocratique. Le républicain est obligé de  
,, dire *nos régens* ou *nos bourguemaitres*, com-  
,, me je dis *mon Souverain*. Si on l'opprime, il  
,, a recours à ses régens, dont il n'est pas tou-  
,, jours aussi certain d'obtenir justice, que  
,, moi de mon Souverain, qui ne pouvant  
,, vouloir le mal de ses sujets, c'est-à-dire,  
,, son propre mal, est bien plus disposé à